

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 avril 2023

**Nombre de conseillers :** L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 18 avril, à 20h20, le Conseil Municipal de la  
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
Présents : 11 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.  
Absents : 0 **Date de convocation du Conseil Municipal :** 11 avril 2023  
Pouvoirs : 1  
Votants : 12 **PRESENTS :** Mmes BONNAT (arrivée à 21h42 pv Mme Desigaud jusqu'à son arrivée), A. TAMAIN, V. DESIGAUD, Mrs ALVES, CHENE, CORMORECHE, COURTIAL, L. DELUNEL, DESCOMBES, DURAND, FLAMAND, PENEL.  
**ABSENTS EXCUSES :**  
**ABSENTS :**  
**Secrétaire de séance :** A. TAMAIN.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I. DELIBERATIONS**

- 1- **Finances** : Subventions 2023 aux associations et organismes N°2
- 2- **Finances** : Tarif de location de l'ancien local technique n°3- Budget principal
- 3- **Bibliothèque municipale** : Convention de partenariat avec le département de l'Ain
- 4- **Bibliothèque municipale** : Autorisation de retirer des documents des collections
- 5- **Finances** : Acquisition nouveau tracteur- souscription nouvel emprunt budget principal

### **II. AUTRES DECISIONS ET AVIS**

### **III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

### **IV. INFORMATIONS & DIVERS**

Le compte rendu du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité des 12 voix.

## **I. DÉLIBÉRATIONS**

### **1. FINANCES : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES N°2**

VU la délibération n°2023-22, du 21 Mars 2023, votant les subventions 2023 aux associations et organismes pour un montant de 1 525 €

Monsieur le Maire rappelle que, toute nouvelle subvention devra faire l'objet d'une délibération ultérieure en cas de besoin en cours d'année.

VU la demande de l'association Poker club de Chaneins, pour la participation financière à la location de la salle des fêtes de Saint Trivier sur Moignans à l'occasion de leur manifestation du 01 et 02 avril 2023, d'un montant de 140€

VU la délibération n°2022- 49, du 26 Juillet 2022, accordant une participation exceptionnelle aux locations des salles des fêtes extérieures, d'un montant maximum de 330€, pour une manifestation annuelle pour chaque association chaninoise et valinoise

Par conséquent, la commission « finances » propose au Conseil Municipal d'attribuer une nouvelle subvention :

SUBVENTIONS DE GESTION COURANTE	COMPTE 6574
Poker club - Participation location salle des fêtes extérieure	140 €
<b>TOTAL</b>	<b>140 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- **DECIDE de voter et d'inscrire au budget 2023, la subvention citée ci-dessus pour un montant total de 140 € au compte 6574 ;**
- **LAISSE le soin à Monsieur le Maire de mandater dans leur intégralité ces subventions et de transmettre une ampliation de la délibération à la Trésorerie de Châtillon -sur-Chalaronne**

### **FINANCES : TARIF DE LOCATION DE L'ANCIEN LOCAL TECHNIQUE N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

VU la délibération, n°2022-41, du 21 Juin 2022, fixant les montants mensuels du loyer du local 1 à 200 € HT et du local 2 à 800 € HT,

VU la délibération, n°2023-24, du 21 Mars 2023, fixant le montant mensuel du loyer du local 2 à 270 € HT après division,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une partie des locaux situés, Route de Belleville, reste non louée à ce jour. Cette partie comprenant un atelier, dispose d'une surface de 106 m<sup>2</sup>.

La commission « Bâtiments » propose de mettre cette dernière partie, dénommé local 3, en location. Le montant mensuel proposé est de 530 € HT (soit 5 HT le m<sup>2</sup>), révisable annuellement selon les conditions qui seraient stipulées sur le bail.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

- **DECIDE de fixer le montant mensuel pour le local 3 à 530 € H.T. révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) et les modalités indiquées dans le bail,**

- **LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'établir et signer la convention de location selon les conditions générales et particulières,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à assurer les recouvrements mensuels sur le budget principal.**

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN**

VU la délibération n° 2021-24 du 25 Mai 2021, adoptant le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la précédente convention de partenariat avec le département de l'Ain est arrivée à échéance le 31/12/2022. Une nouvelle convention pour la période 2023-2028 portant sur le règlement intérieur, les horaires d'ouverture au public et les tarifs d'inscription au service de la bibliothèque est à approuver.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- **APPROUVE la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque publique avec le Département de l'Ain, portant sur le règlement intérieur, les horaires d'ouverture au public et les tarifs d'inscription au service de la bibliothèque, annexée à la présente délibération**

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : AUTORISATION DE RETIRER DES DOCUMENTS DES COLLECTIONS**

Pour permettre à la bibliothèque municipale d'effectuer ses missions, et proposer une offre documentaire, toujours vivante, les collections doivent être à jour et dans un bon état matériel.

Elles doivent donc être périodiquement révisées afin d'en retirer les livres détériorés qui arrivent au bout de leur vie de prêts publics (livres maculés, déchirés ou tout simplement très usés) ainsi que les livres frappés d'obsolescence (anciens guides touristiques, livres techniques, documentaires scientifiques, etc., dont les contenus sont périmés).

Monsieur le Maire propose de procéder régulièrement à ces éliminations appelées « désherbage » sur les collections. En contrepartie, un état devra être transmis à la municipalité par la responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Les documents devront être retirés de la base bibliographique informatisée et toute marque de propriété de la commune devra être supprimée sur chaque document.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- **AUTORISE la responsable de la bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités citées ci-dessus ;**
- **AUTORISE la responsable de la bibliothèque, selon leur état, à éliminer les documents du fonds de la bibliothèque en les jetant à la déchetterie ou en les donnant à un autre organisme ou une association.**

**FINANCES : ACQUISITION NOUVEAU TRACTEUR –  
SOUSCRIPTION NOUVEL EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL**

VU l'inscription au budget 2023, du projet d'achat d'un nouveau tracteur.

VU le devis de la société Vidonne, proposant un tracteur « New Holland T4.95 dual command » pour un montant de 53 892 € TTC, reprise de l'ancien tracteur au prix de 9 000 € TTC, SOIT UN PRIX FINAL DE 44 892€ TTC.

Afin de concrétiser ce projet, la commission « Finances » propose de recourir à un nouvel emprunt de 45 000 € sur 5 ans.

Après consultation réalisée auprès de deux banques, le Crédit Agricole Centre-Est et la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté, la commission a étudié les propositions d'offres de prêts et a retenue l'offre la plus avantageuse du Crédit Agricole Centre-Est

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- **APPROUVE le devis de la société Vidonne au prix final de 44 892€ TTC.**
- **ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole Centre-Est aux conditions suivantes :**
  - **Prêt de 45 000 € destiné à financer l'acquisition d'un tracteur au taux fixe de 4.13% sur une durée de 5 ans - Périodicité Trimestrielle – Echéance constante - Frais de dossier 100 € - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;**
- **PREND l'engagement d'inscrire chaque année, les crédits nécessaires au budget Principal.**

<b>II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS</b>
-------------------------------------

#### Associations :

Les barnums du comité des fêtes ne sont plus louables. Un est éventré et l'autre a un montant tordu.

#### Urbanisme :

### **III-COMPTÉ RENDU DES RÉUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

#### Commission Affaires Scolaires et Périscolaires : NEANT

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports Commission Information Communale :  
Bibliothèque : Voir Philippe Rière car problème entre Joëlle Mercier et les enseignants, elle ne veut pas laisser les enfants utiliser les galettes. M Dubost ne veut plus aller à la bibliothèque tant que J.M sera présente. Peut être voir pour trouver un bénévole pour la remplacer.

Commission Bâtiments – Patrimoine : Des jeunes ont cassé chez M. Ferrand et ont éventré un big bag chez M.Baghli, Mme a filmé.

- GC, PF, DD, VD, J.MC sont allés voir des containers pour mettre du matériel au local technique (devis de 13650TTC). Ils ont été intéressés par un container aménagé en Buvette, on attend un devis. En parler en commission bâtiment.

- Athelya : Ils ont passé un contrat avec le bailleur social, il n'y a aucune approche pour la vente des terrains. Seul le bailleur peut financer. Le projet est de 20 logements sociaux et 15 maisons individuelles.

Ils proposent de baisser le prix à 1 200 000 euros au lieu de 1 460 000 euros. PF a proposé 1 million tout de suite et 400 000 euros l'année prochaine. DD pense que si on ne vend pas on n'aura pas plus d'1 million.

La condition pour 1 200 000 c'est de signer le 1<sup>er</sup> juin 2023.

La taxe d'assainissement serait de 140 000 € et la taxe aménagement de 60 000€.

Vote : JLC et PF sont contre.

- Contrat entretien des frigos de la cantine et de la salle des sports, en parler en réunion bâtiment.
- PF a eu un rendez -vous avec Antargaz, en parler en réunion bâtiment.
- Vente maison route de Chatillon, M et Mme Darribat sont venus en mairie pour exposer leurs projets, ils veulent faire 3 logements en location ; un studio, un T2 et un T3 à l'étage. Le stationnement dans la cour est de 90m<sup>2</sup> + 140m<sup>2</sup> sur le terrain derrière pour 5 places. Eventuellement vendre 50 m<sup>2</sup> en plus mais laisser un passage de 3.5m pour M. Peulet. Il est proposé de vendre à 100€ du m<sup>2</sup> soit 5000€, tout le monde est pour.
- Patrice présente un panneau pour le stade Daniel Gillet.
- Réunion de l'association foncière ; pas de travaux.
- Nous avons eu des demandes de personnes pour nettoyer les bois. PF va aller voir avec M.Forestier et M. Neyme.
- PF voudrait récupérer le sable qui reste aux terrains de boule pour mettre sur les anciens voir avec Fabrice pour les étaler.

#### Commission Développement Economique-Commerce : NEANT

Commission Finances-Fiscalité-Personnel : DD, GC et Fabrice sont allés voir un tracteur, reprise de l'ancien.

Si Ophélie a son arrêt de travail prolongé, il faudra prolonger M Borges pour la remplacer.

#### Commission Intercommunalité : NEANT

Commission Urbanisme & Environnement : GC a appelé le fauconnier, il n'est pas disponible avant fin juin ou début juillet.

Fabrice va passer une commande de fleurs pour la commune.

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau : GP éclairage public : il faut signer pour des LEDS avec des lanternes en juillet. Laurent participera aux webinaires concernant le SIEA et la fibre optique. Le rajouter dans la commission énergie.

-La mairie a reçu une facture de près de 8000€ concernant l'électricité de la salle des sports, c'est une erreur du SIEA.

Parcieux change les éclairages de leur terrain de foot et les vendent, GP se renseigne.

Nous avons reçu une notification de la subvention FAFA de 5000€.

On attend le rapport de l'huissier pour la voirie vers chez M Gerbet.

Entreprise Villardier fait les élagage des arbres à l'étang de la Croix Blanche jeudi et vendredi, prévenir M et Mme Borges pour qu'ils récupèrent le bois. Avertir Fabrice et voir s'il peut récupérer le broyage.

-

#### **IV – INFORMATIONS & DIVERS**

NEANT

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		Mme Aline TAMAIN	

La séance est levée à 23H05.